

ECHEANCIER DE PRELEVEMENTS ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

	DEMI PENSIONNAIRE 5 JOURS	DEMI PENSIONNAIRE 4 JOURS
07/10/2019	46,98 €	40,60 €
08/11/2019	46,98 €	40,60 €
06/12/2019	46,98 €	40,60 €
10/01/2020	46,98 €	40,60 €
07/02/2020	46,98 €	40,60 €
09/03/2020	46,98 €	40,60 €
08/04/2020	46,98 €	40,60 €
07/05/2020	46,98 €	40,60 €
08/06/2020	46,98 €	40,60 €
07/07/2020	AJUSTEMENT	AJUSTEMENT
TOTAL ANNUEL	469,80 €	406,00 €

Les tarifs des forfaits sont fixés par le Conseil Départemental de la Gironde et sont susceptibles de varier au 1er janvier (loi n°2004-809 du 13 août 2004).

1 : le forfait "demi-pension 5 jours" comprend les déjeuners du lundi au vendredi

2 : le forfait "demi-pension 4 jours" comprend les déjeuners des lundis mardis jeudis vendredis